



PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de SIN-LE-NOBLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La SAS CONSTRUCTIONS METALLIQUES DAUSSY siège social : 386 Avenue des Fusillés à SIN LE NOBLE (59450) a déposé un dossier en vue de régulariser la situation administrative de son unité de fabrication de constructions métalliques, comprenant l'activité principale soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2940-2-a : Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile...).

Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction).

Si la quantité maximale de produits susceptibles d'être mise en œuvre est supérieure à 100 kg/j

Cette enquête publique s'inscrit dans la continuité de l'étude d'impact du 16 septembre 2017 et de l'avis de l'autorité environnementale émis le 21 février 2017.

L'enquête publique se déroulera dans la commune de **SIN LE NOBLE du 19 juin 2017 au 21 juillet 2017 inclus.**

Monsieur Aldo MASSA, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **SIN LE NOBLE les :**

19 juin et 8 juillet 2017 de 9h00 à 12h00
4 juillet 2017, 12 juillet 2017 et 21 juillet 2017 de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête publique papier sera disponible aux heures d'ouverture de la mairie de SIN LE NOBLE et à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet de la préfecture du Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans le registre ouvert à cet effet en mairie de SIN-LE-NOBLE, ou pourront être exprimées par internet à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.